



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

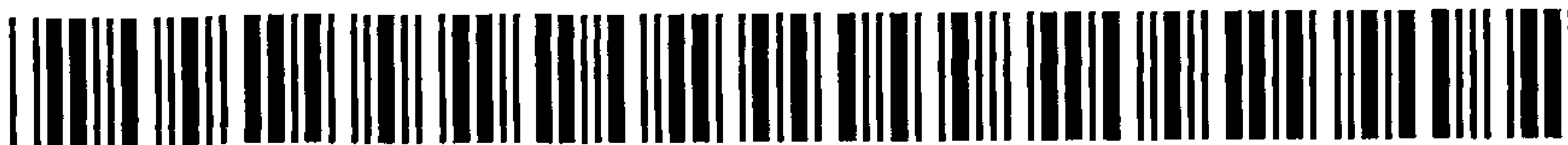
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 14279

Numéro SIREN : 439 430 976

Nom ou dénomination : CACEIS CORPORATE TRUST (CACEIS CT)

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2017 sous le numéro de dépôt 28587



20170285872016

DATE DEPOT : 04/05/2017

N° DE DEPOT : 28587

N° GESTION : 2001B14279

N° SIREN : 439430976

DENOMINATION : CACEIS CORPORATE TRUST (CACEIS CT)

ADRESSE : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris

MILLESIME : 2016

CACEIS Corporate Trust
Société anonyme au capital de 12 000 000 Euros
Siège social : 1-3 Place Valhubert – 75013 PARIS
439 430 976 R.C.S. PARIS



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 AVRIL 2017**

Le jeudi 27 avril 2017, à 14 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société, sis au 14 rue Rouget de Lisle 92 130 Issy Les Moulineaux, sur convocation écrite, en date du 11 avril 2017, de Monsieur Guillaume FROMONT, dûment habilité par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, en début de séance, par les actionnaires présents et représentés.

Monsieur Guillaume FROMONT préside la séance, en sa qualité de président du conseil d'administration.

La société CACEIS, représentée par Monsieur Jean-François ABADIE, le principal actionnaire, présent et acceptant, est appelée aux fonctions de premier scrutateur.

La société CACEIS Bank, représentée par Monsieur Joseph SALIBA, actionnaire présent et acceptant, est appelée aux fonctions de second scrutateur.

Madame Alexandra FUMAS est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent ensemble 1 148 642 des 1 148 642 actions ayant le droit de vote. Les conditions de quorum étant réunies, l'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Emmanuel BENOIST, représentant le Cabinet PricewaterhouseCoopers, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Madame Valérie MEEUS et Madame Claire ROCHAS, coreprésentants le Cabinet ERNST&YOUNG et Autres, commissaire aux comptes, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Madame Sabrina DERBAL, représentante du comité d'entreprise, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Christophe JAHAN, représentant du comité d'entreprise, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Puis, le Président dépose sur le bureau notamment les documents suivants :

- la feuille de présence à l'assemblée générale ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires par voie électronique ;
- les copies et les récépissés postaux des envois recommandés des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes ;
- les statuts en vigueur de la société ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration de l'exercice 2016 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2016 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée générale ;

Le Président rappelle que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires et du comité d'entreprise, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président précise ensuite que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016
- Affectation du résultat
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Ratification de la nomination provisoire de deux administrateurs
- Pouvoirs et formalités

Lecture est ensuite donnée des rapports du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport général des commissaires aux comptes concernant l'exercice clos au 31 décembre 2016, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net de l'exercice, soit 419 566,52 euros, comme suit :

Résultat net 2016		419 566,52
Dotation à la réserve légale		20 978,33
Résultat net 2016 après dotation à la réserve légale	398 588,19	
Report à nouveau au 31.12.2016	-1 169 170,33	
Montant distribuable au 31.12.2016	0,00	
Affectation du résultat 2016		
A titre de dividende soit par action		0 0
Au Report à nouveau		398588,194
Report à nouveau après affectation du résultat 2016	-770 582,14	

Conformément aux dispositions légales (article 243bis du Code général des impôts), il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents (2013, 2014 et 2015).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – Conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du code de commerce et constate l'absence de conventions soumises à ce régime au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – Ratification de la nomination provisoire de deux administrateurs

L'assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 7 juin 2016 aux fonctions d'administrateur de : Monsieur Jérôme BERNARD pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Madame Claire MAHOU soit jusqu'à à l'issue de l'assemblée générale de 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 20 mars 2017 aux fonctions d'administrateur de : Madame Vanessa BOUTHINON-DUMAS pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Philippe de CIBEINS soit jusqu'à à l'issue de l'assemblée générale de 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – Pouvoirs et Formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la société INTUITU FORMALITE (située Immeuble Le Plaza 43 rue de la Brèche aux Loups - 75012 PARIS), porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité, afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Copie certifiée conforme

Fait le 3/05/2017

La Secrétaire d'Assemblée Générale

Alexandra FUMAS



CACEIS Corporate Trust

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

CACEIS Corporate Trust
1 place Valhubert
75013 Paris

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CACEIS Corporate Trust, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 2.5.9 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 avril 2017

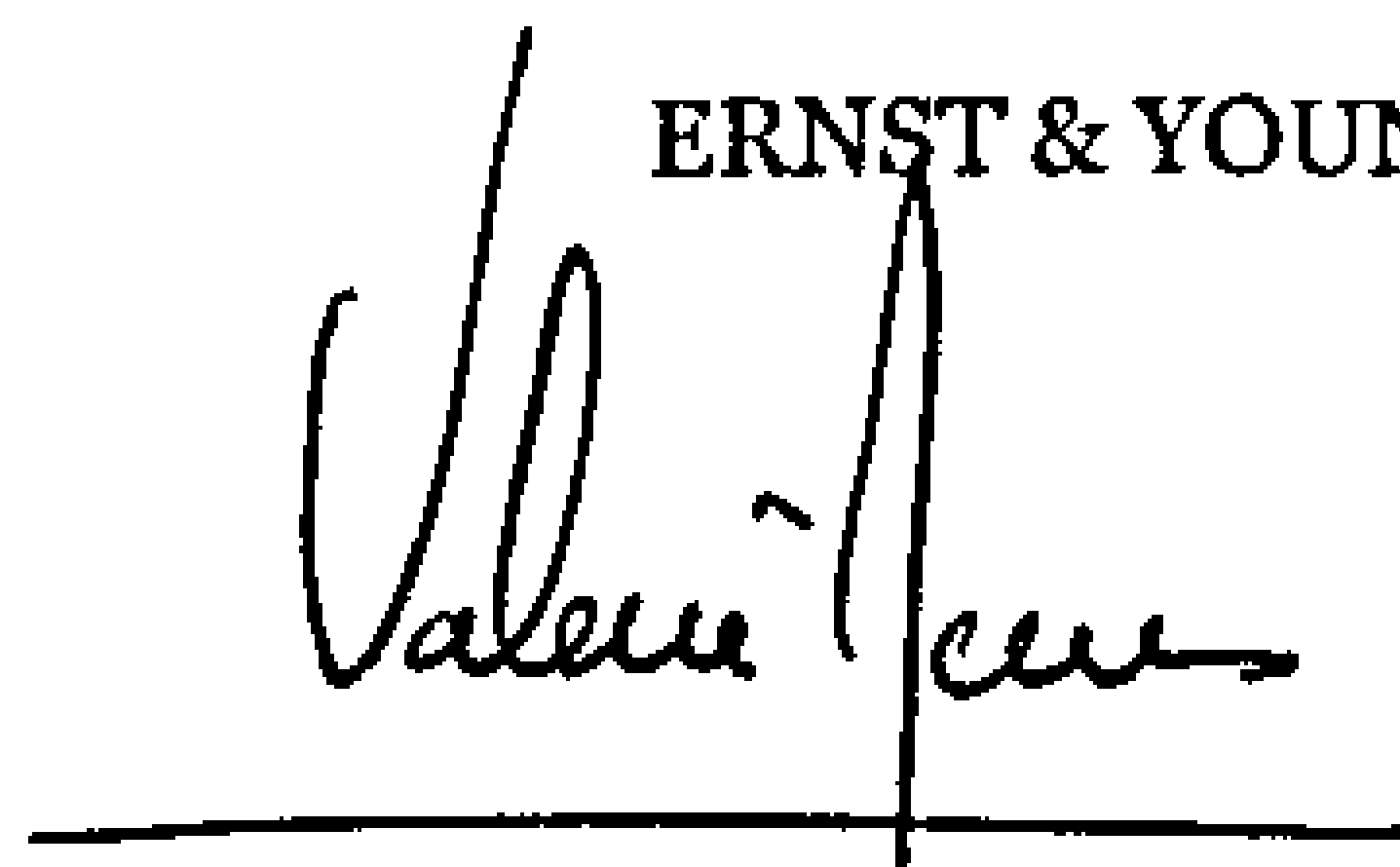
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

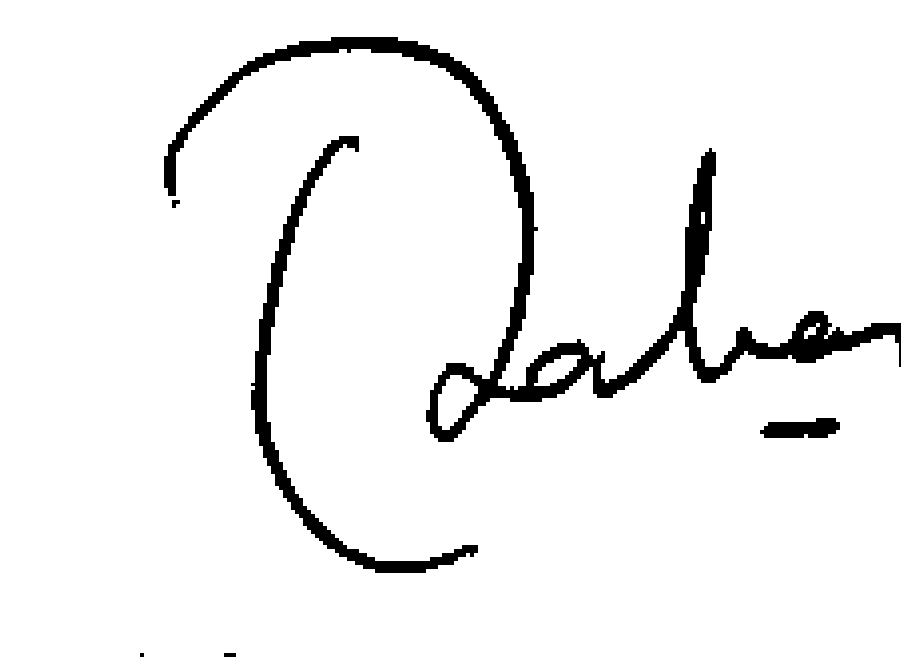


Jean-Pierre Bouchart

ERNST & YOUNG et Autres



Valérie Meus



Claire Rochas

CACEIS CORPORATE TRUST
COMPTES INDIVIDUELS au 31 DECEMBRE 2016

Arrêtés par le Conseil d'administration en date du 31 Janvier 2017

I. DOCUMENTS COMPTABLES

1.1. Bilan Actif	3
1.2. Bilan Passif	4
1.3. Compte de résultat	5

II. NOTES ANNEXES

2.1. Faits marquants de l'exercice	6
2.2. Comparabilité	6
2.3. Principes et méthodes comptables	6
2.4. Parties liées	11
2.5. Bilan & Hors bilan	12
2.6. Compte de résultat	19

III. NOTES COMPLEMENTAIRES

3.1. Consolidation	24
3.2. Tableau des titres de participation et de filiales	25
3.3. Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs	26
3.4. Evénements post-clôture	26

I. DOCUMENTS COMPTABLES

1.1 BILAN ACTIF

Actif en milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
Opérations Interbancaires et assimilées	291 337	273 830	17 507
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	0	0
Effets Publics et assimilés	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	291 337	273 830	17 507
• Créances à vue	291 337	273 830	17 507
• Créances à terme	0	0	0
Opérations avec la clientèle	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	237	635	-398
Parts dans les entreprises liées	0	0	0
Immobilisations incorporelles	9 712	9 601	111
Immobilisations corporelles	123	187	-64
Autres actifs	8 887	12 125	-3 238
Comptes de régularisation	10 053	10 896	-843
TOTAL ACTIF	320 350	307 275	13 075

1.2 BILAN PASSIF

Passif En milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
<u>Opérations Interbancaires et assimilées</u>	<u>1 508</u>	<u>5 848</u>	<u>-4 340</u>
Banques centrales et CCP	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 508	5 848	-4 340
• Dettes à vue	1 508	5 848	-4 340
• Dettes à terme	0	0	0
<u>Opérations avec la clientèle</u>	<u>219 485</u>	<u>90 764</u>	<u>128 721</u>
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0
Autres dettes	219 485	90 764	128 721
• Dettes à vue	219 485	90 731	128 754
• Dettes à terme	0	33	-33
<u>Dettes représentées par un titre</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Bons de caisse	0	0	0
Titres du marché interbancaire et titres de créances			
Négociables	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres Passifs	74 373	80 987	-6 614
Comptes de régularisation	5 313	109 750	-104 437
Provisions	2 749	3 424	-676
Dettes subordonnées	0	0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0	0
<u>Capitaux propres hors FRBG</u>	<u>16 922</u>	<u>16 502</u>	<u>420</u>
Capital souscrit	12 000	12 000	0
Primes d'émission	5 245	5 245	0
Réserves	426	323	103
Provisions réglementées et subventions d'investissements	0	0	0
Report à nouveau	-1 169	-3 118	1 949
Résultat de l'exercice	420	2 051	-1 631
TOTAL PASSIF	320 350	307 275	13 075

1.3 COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat En milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
+ Intérêts et produits assimilés	0	5	-5
- Intérêts et charges assimilées	-65	-222	157
+ Revenus des titres à revenu variable	498	0	498
+ Commissions (Produits)	35 223	37 450	-2 227
- Commissions (Charges)	-10 712	-12 367	1 655
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-2	21	-23
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6	17	-11
+ Autres produits d'exploitation bancaire	249	150	99
- Autres charges d'exploitation bancaire	-473	-559	86
PRODUIT NET BANCAIRE	24 724	24 495	229
- Charges générales d'exploitation	-23 839	-23 456	-383
- Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-769	-917	148
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	115	122	-7
- Coût du risque	1	-53	54
RESULTAT D'EXPLOITATION	116	69	47
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	463	0	463
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	579	69	510
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôts sur les bénéfices	-159	1 982	-2 141
+/- Dotation / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET	420	2 051	-1 631

II. NOTES ANNEXES

Cadre juridique et financier

CACEIS Corporate Trust, est issue du rapprochement des deux sociétés suivantes exerçant le métier de services aux Emetteurs : Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust, du groupe Crédit Agricole et Euro Emetteurs Finances, elle-même filiale depuis 2005 du Crédit Lyonnais et d'IXIS Investor Services (groupe Caisses d'Epargne). Le regroupement de leurs activités a été effectué sous la forme d'une fusion d'absorption d'Euro Emetteurs Finances par CACEIS Corporate Trust à effet du 1er janvier 2006.

Le 30 juin 2008, CACEIS Corporate Trust a bénéficié de l'apport du fonds de commerce de services aux Emetteurs de Natixis.

2.1 Faits marquants de l'exercice

Il n'y a pas eu en 2016 de faits marquants ni au niveau de l'actionnariat, ni de la gouvernance de CACEIS Corporate Trust.

Le contrat signé le 31 décembre 2015 entre CACEIS Corporate Trust et son client HSBC France pour reprendre en direct, la prestation de gestion de plans d'options et d'attribution gratuite d'actions qu'il délivrait en white labelling à une quarantaine d'émetteurs, est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Depuis lors, CACEIS Corporate Trust est le mandataire de ces émetteurs; seuls quelques émetteurs ont cessé de recevoir ce service.

En termes d'opérations juridico-financières, en février 2016, CACEIS Corporate Trust a cédé sa filiale DIGIMEDIA INTERACTIVITE à la société anglaise LUMI. Dans le cadre de cette cession, CACEIS Corporate Trust a accordé une garantie à l'acquéreur de DIGIMEDIA INTERACTIVITE :

- les limites applicables à cette garantie au titre des réclamations formulées dans le contrat de cession sont les suivantes : l'acquéreur ne peut pas demander d'indemnisation si le préjudice subi est inférieur à 6000 €. S'il est supérieur à 6000 €, il existe une franchise à hauteur de 15.000 € et un plafond s'élevant à 65.000 €.
- ces limites ne sont toutefois pas applicables aux domaines classiques suivants : propriété des titres, capacité des signataires, propriété intellectuelle, RH et fiscalité ; domaines pour lesquels il n'existe ni de montant minimum, ni de franchise mais un plafond égal au prix de cession.

La cession est accompagnée d'un accord commercial par lequel DIGIMEDIA INTERACTIVITE reste le partenaire privilégié de la clientèle de CACEIS Corporate Trust en ce qui concerne les services de votes électroniques en assemblées générales.

2.2 Comparabilité

Conformément aux recommandations de l'OEC n°1-20 de février 1987, CACEIS Corporate Trust comptabilise l'impôt différé. L'impact en résultat courant au 31 décembre 2016 est une charge de 165K€ inscrit en impôts sur les bénéfices.

2.3 Principes et méthodes comptables

Les comptes individuels de CACEIS CORPORATE TRUST sont établis et présentés dans le respect des principes comptables applicables en France aux entreprises d'investissement (ANC 2014-07) et conformément aux principes définis par CACEIS.

La société a opté pour l'assujettissement au régime de la TVA.

La société a opté pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés conformément aux articles 206-3 et 239 du CGI.

CACEIS Corporate Trust applique l'ANC 2014-03 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

CACEIS Corporate Trust applique l'ANC 2014-03 relatif aux passifs.

L'intégration fiscale de CACEIS Corporate Trust dans le groupe CACEIS est effective depuis l'exercice 2006.

- Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, elles sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire.

Conformément au règlement du CRC 2004-06 relatif à la définition, comptabilisation, évaluation des actifs, les coûts de développement informatique qui se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été comptabilisés à l'actif.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ils sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Selon le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants, conduits à la définition des composants et durées d'amortissement suivantes :

- ✓ Matériel informatique : linéaire 3 à 5 ans,
- ✓ Mobilier : linéaire 5 à 10 ans,
- ✓ Agencements et installations techniques : linéaire 8 ans et 3 mois,
- ✓ Logiciel : linéaire 3 à 5 ans.
- ✓ Frais d'établissement : linéaire 3 à 5 ans.

- Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et créances à terme pour les établissements de crédit et autres concours à la clientèle.

- Créances douteuses

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non perception par CACEIS Corporate Trust de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux.

Ce déclassement est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à constitution de dépréciations sur créances douteuses à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif.

Les dotations et les reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en 'coût du risque'.

- Titres de participation

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit. Ces titres sont comptabilisés au coût historique.

A la clôture de l'exercice ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. La valeur d'utilité représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour cette évaluation sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres....

- Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit et opérations avec la clientèle. Les comptes de cantonnement de la clientèle sont inscrits en dépôts à vue.

- Provisions

Les provisions, autres que celles afférent à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et provisions pour risques et charges.

- Engagements sociaux

CACEIS Corporate Trust suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraites indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies quant à eux sont évalués selon la méthode actuarielle. Sont classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière.

Ces engagements, leur couverture et les principales hypothèses retenues sont détaillées en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

- Les autres avantages à long terme

Le personnel de la société peut bénéficier de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés.

Ces engagements, leur couverture et les principales hypothèses retenues sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

- Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

- Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

- Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt comprend deux éléments :

- l'impôt courant

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.33 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises à une contribution sociale de solidarité de 3.3 % (après application d'un abattement de 763 K€) et à une majoration de 10,7% de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250M€. La charge d'impôt courant comprend également les crédits d'impôts constatés hors CICE qui est comptabilisé en déduction des charges de personnels.

- l'impôt différé

Conformément à la recommandation de l'OEC n°1-20 de février 1987, CACEIS Corporate Trust a choisi de comptabiliser des impôts différés calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « charges fiscale différée ».

Les impôts différés actifs ne sont effectivement comptabilisés que lorsqu'une imputation sur les résultats fiscaux futurs est estimée probable à un horizon jugé raisonnable.

Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

- l'intégration fiscale

En 2006, CACEIS Corporate Trust a décidé d'opter avec CACEIS sa société mère pour le régime de l'intégration fiscale tel que défini aux articles 233A et suivants du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration fiscale signée est une convention de type 2.1, c'est-à-dire que les filiales déterminent leur résultat fiscal et leur impôt sur les sociétés comme si elles étaient indépendantes :

L'article 1 précise notamment : « les sociétés intégrées verseront à la société CACEIS SA, (...) une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leurs résultats et/ou leurs plus-values nette à long terme de l'exercice comme si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputations dont les sociétés auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

(...)

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés ne seront titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société CACEIS SA. »

Il résulte de la convention d'intégration fiscale « CACEIS » que la filiale a le droit pour le calcul de l'impôt sur les sociétés du à sa tête de groupe d'imputer notamment les déficits nés pendant l'intégration fiscale. Elle ne peut cependant comptabiliser de créance dans ses comptes sociaux vis-à-vis de CACEIS SA en raison de ce déficit transmis au groupe.

Une nouvelle convention fiscale a été signée en 2015 selon le même modèle pour prendre en considération les impacts liés aux crédits d'impôts et contributions exceptionnelles.

- Résultat exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relève pas de l'activité courante. CACEIS Corporate Trust n'a pas enregistré de Résultat exceptionnel pour cette année.

2.4. Parties liées :

En milliers d'Euros	31/12/2016	
	CACEIS	Crédit Agricole SA (Hors Caisses Régionales)
Résultat :		
- PNB	3 219	6 145
- Charges générales d'exploitation	-1 832	-248
Total :	1 387	5 897
Actif :		
- Participations et autres titres détenus à long terme		
- Créances sur les établissements de crédit	81 840	209 213
- Comptes de régularisation et actifs divers		3
Total :	81 840	209 216
Passif :		
- Dettes envers les établissements de crédit		
- Opérations avec la clientèle passif		
- Comptes de régularisation et passifs divers	6 674	7 265
Total :	6 674	7 265

2.5. Bilan & Hors Bilan

2.5.1. Opérations de trésorerie et interbancaires

En milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Opérations de trésorerie & interbancaires			
-Comptes courant interbancaires	291 337	273 830	17 507
-Prêts à moins d'un an	0	0	0
-Prêts entre 1 an et 5 ans	0	0	0
-Prêts à 5 ans et plus	0	0	0
-Créances rattachées	0	0	0
Total (1)	291 337	273 830	17 507

(1) aucune créance n'est éligible au refinancement à la Banque de France ou au système européen de Banque centrale

2.5.2 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Valeur estimative En milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015
	Valeur bilan	Valeur bilan
Parts dans les entreprises liées		
- Titres non cotés		
- Avances en comptes courant d'associés	0	0
- Dépôt de garantie	0	0
- Certificats d'association	0	0
- Dépréciations	0	0
Sous-total parts dans les entreprises liées	0	0
- Titres de participation		
GIE AITS	0	95
GIE REGISTRAR	180	180
DIGIMEDIA	0	38
Avance Registrar	0	265
Avance DIGIMEDIA	0	0
Sous-total titres de participation	180	578
Autre titres détenus à long terme (1)	57	57
Sous-total autres titres détenus à long terme	57	57
TOTAL	237	635

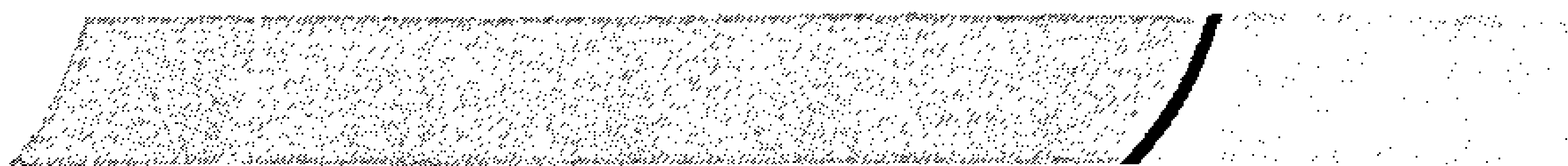
Variations (en milliers d'Euros)	31/12/2016	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Autres Mouvements	31/12/2015
-------------------------------------	------------	-------------------------------	-------------------------	----------------------	------------

Parts dans les entreprises liées :	0	0	0		0
Valeurs brutes	0				0
Avances en comptes courants d'associés					
Provisions					
Titres de participation :	180	0	-398		578
Valeurs brutes	180		-404		584
Dépréciations	0	0	6		-6
Autres titres détenus à long terme :	57				57
Créances rattachées					
TOTAL	237	0	-398	0	635

2.5.3 Immobilisations

En milliers d'Euros	31/12/2016	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Autres Mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeurs brutes	1 352	16			1 336
Amortissements et dépréciations	-1 229	-80			-1 149
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	19 972*	800			19 172*
Amortissements et dépréciations	-10 260	-689			-9 571
Créances rattachées					
Valeurs brutes					
Dépréciations					
VALEURS NETTES AU BILAN	9 835	47	0	0	9 788

* dont 1 218 K€ de frais d'établissements entièrement amortis



2.5.4 Les autres actifs et comptes de régularisation

En milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
- Instruments conditionnels achetés			
- Comptes de stock et emplois divers			
- Comptes de règlement	0	4 320	-4 320
- Débiteurs divers	8 887	7 805	1 082
<i>Actifs d'impôt courant</i>	859	981	-122
<i>Autres Débiteurs Divers</i>	6 192	5 442	751
<i>Créances Clients</i>	1 809	1 338	470
<i>Créances clients douteux</i>	178	264	-86
<i>Provisions pour dépréciation</i>	-151	-220	68
Total	8 887	12 125	-3 238
- Comptes d'encaissement et de transfert			
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0	0
- Gains latents et pertes à étaler s/instruments financiers			
- Produits à recevoir et charges constatées d'avances	10 053	10 896	-843
- Charges à répartir			
- Autres comptes de régularisation	0	0	0
Total	10 053	10 896	- 843

2.5.5 Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Opérations de trésorerie et interbancaires			
- Comptes courants interbancaires	1 508	5 848	-4 340
- Autres sommes dues			
- Emprunts à moins d' 1 an			
- Dettes rattachées			
Total	1 508	5 848	-4 340

2.5.6 Comptes créditeurs de la clientèle

En milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Comptes créditeurs de la clientèle			
- Comptes ordinaires créditeurs et emprunts JJ (*)	219 485	90 731	128 755
- Autres sommes dues	0	33	-33
- Dettes et emprunts à moins d' 1 an			
- Dettes rattachées			
Total	219 485	90 764	128 721

2.5.7 Autres passifs et comptes de tiers

En milliers d'Euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
- Opérations de contrepartie (titres transactions)			
- Dettes représentatives de titres empruntés			
- Instruments conditionnels vendus			
- Compte de règlement	74 373	80 987	-6 614
- Crédoeurs divers			
- Versements restant à effectuer sur titres			
Total	74 373	80 987	-6 614
- Comptes d'encaissement et de transfert			
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart			
- Pertes latentes/gains à étaler s/instruments financiers			
- Produits constatés d'avance	160	193	-33
- Charges à payer	4 831	3 651	1 180
- Autres comptes de régularisation	322	105 906	-105 584
Total	5 313	109 750	-104 437

✓ La ligne « Charges à payer » concerne les charges de personnel dues aux organismes sociaux et les factures fournisseurs à recevoir

2.5.8 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2016	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31/12/2015
Sur frais de personnel					
Indemnités de départ à la retraite	2 520	346	0	0	2 174
Médaille du travail	210	9	0		201
Attribution Actions Nafixis	0			0	0
Engagements Sociaux	0		-1 000		1 000
Autres provisions					
Pour risques	18	15	-46	0	49
Pour litiges	0				0
Valeurs nettes au bilan	2 749	370	-1 046	0	3 424

2.5.9 Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

(en milliers d'Euros)		31/12/2016	31/12/2015
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	2 173	2 245
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	131	127
	Coût financier	36	54
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-30	-54
	(Gains) / pertes actuariels	209	-200
Dette actuarielle au 31/12/n		2 519	2 173

(en milliers d'Euros)		31/12/2016	31/12/2015
Detail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	131	127
	Coût financier	36	54
	Rendement attendu des actifs sur la période		
	Amortissement du coût des services passés		
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	209	-200
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	376	-18

(en milliers d'Euros)		31/12/2016	31/12/2015
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1		
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs		
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime		
	Cotisations de l'employeur		
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées		
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	0	0

(en milliers d'Euros)		31/12/2016	31/12/2015
Position nette	Dette actuarielle nette fin de période	2 519	2 173
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	0	0
	Position nette (passif) / actif fin de période	2 519	2 173

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles		31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation		1,37%	2,03%
Autres (à détailler)			

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,7% ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,3%.

2.5.10 Dettes subordonnées

Néant

2.5.11 Fonds pour risques bancaires généraux

Néant

2.5.12 Capitaux Propres hors FRBG

Evolution de la situation nette sur 3 exercices	Nombre d'actions	Nominal en €	Capital Social (en milliers d'Euros)	Montant (en milliers d'Euros)
SITUATION NETTE AU 31/12/2013	1 148 642	10.45	12 000	14 616
<i>Affectation du résultat social 2013</i>				
Réserve légale				0
Report à nouveau				-2 618
Résultat exercice au 31/12/2014				-165
SITUATION NETTE AU 31/12/2014	1 148 642	10.45	12 000	14 451
<i>Affectation du résultat social 2014</i>				
Réserve légale				0
Report à nouveau				-165
Résultat exercice au 31/12/2015				2 051
SITUATION NETTE AU 31/12/2015	1 148 642	10.45	12 000	16 502
<i>Affectation du résultat social 2015</i>				
Réserve légale				103
Report à nouveau				1 948
Résultat exercice au 31/12/2016				420
SITUATION NETTE AU 31/12/2016	1 148 642	10.45	12 000	16 922

Au 31 décembre 2016, le capital social se compose de 1 148 642 actions totalement souscrites et libérées de 10,45 euros chacune pour un montant total de 12 000 000 €.

2.5.13 Hors Bilan

Néant

2.6 Compte de Résultat

2.6.1 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

En milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés :			
- Intérêts et produits assimilés	0	5	-5
<i>Sur établissements de crédit</i>	0	5	-5
<i>Sur clientèle</i>			0
- Intérêts et charges assimilés	-65	-222	156
<i>Sur établissements de crédit</i>	-65	-222	156
<i>Sur clientèle</i>			
- Revenus des titres à revenus variables	498		498
TOTAL	433	-217	649

2.6.2 Produits nets des commissions

en milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
Produits nets des commissions :			
- Produits	35 223	37 450	-2 227
<i>Commissions Service Financiers</i>	17 416	18 924	-1 508
<i>Registres et autres Commissions</i>	17 807	18 526	-719
- Charges	-10 712	-12 367	1 655
<i>Commissions Services Financiers</i>	-4 859	-5 471	612
<i>Commissions et frais sur AGC et AGD</i>	-433	-418	-15
<i>Commissions sur OST</i>	-1 833	-3 113	1 280
<i>Ordres de Bourse et Euroclear</i>	-1 613	-1 537	-76
<i>Autres charges affectées</i>	-1 975	-1 828	-147
TOTAL	24 511	25 083	-572

2.6.3 Charges nettes sur opérations financières

en milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
Charges nettes sur opérations financières			
- Gains sur opérations de change et d'arbitrage	7	21	-14
- pertes sur opérations de change et d'arbitrage	-9	0	-9
TOTAL	-2	21	-23

2.6.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés

en milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	6	17	-12
TOTAL	6	17	-12

2.6.5 Autres Produits nets d'exploitation

en milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
Autres produits net d'exploitation			
- produits	249	150	99
<i>Dont gains opérationnels</i>	66	19	47
- charges	-473	-559	86
<i>Dont pertes opérationnelles</i>	-41	-177	136
TOTAL	-224	-408	184

2.6.6 Charges générales d'exploitation

Frais de personnel en milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
- Salaires et traitements :	9 063	8 244	819
- Charges sociales :	5 856	5 697	159
<i>Dont Charges sociales</i>	4 320	4 220	101
<i>Dont Intéressement & participations</i>	984	915	69
<i>Dont Impôts et taxes sur rémunérations</i>	141	137	4
<i>Dont autres charges</i>	410	424	-14
SOUS-TOTAL	14 919	13 941	978
- Frais administratifs :			
Services extérieurs	9 608	10 018	-410
Autres frais administratifs			
Charges refacturées & transfert de charges	-688	-503	-185
SOUS-TOTAL	8 920	9 515	-595
TOTAL	23 839	23 456	383

Le Compte Personnel de Formation (loi du 5 mars 2014 n° 2014-288) remplace le Droit Individuel à la Formation depuis le 1er janvier 2015. Son financement, mutualisé, est assuré par une contribution unique de 1% de la masse salariale. Du fait de sa mutualisation, il n'est pas présenté en annexes.

L'effectif moyen au cours de l'exercice est de 142,19 équivalents temps plein (dont 134,93 EQTP en contrats à durée indéterminée et 7,26 en durée déterminée, 111,11 en cadres, 31,08 en non-cadres).
Les rémunérations allouées aux membres des organes de Direction (hors contrats de travail), au titre de l'exercice 2016, à raison de leur fonction, se sont élevées à 0 K€.

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice aux membres des organes de Direction ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une quelconque garantie s'élèvent à 0 k€.

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre du mandat social qu'ils ont occupé au sein de la société en 2016. De plus ils n'ont bénéficié d'aucun avantage postérieur à l'emploi ou à long terme, ni d'indemnité de rupture de contrat de travail.

Au titre de l'exercice 2016, un montant de 92K€ a été accordé à CACEIS CT au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, il a été utilisé pour réaliser des efforts en matière d'investissement informatique et de recrutement.

2.6.7 Coût du risque

en milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Dotation aux provisions	0	0	0
Reprise de provisions	0	0	0
Reprise de provisions utilisées	0	0	0
Dépréciations :			
Dotation sur créances clientèle	-168	-183	14
Dotation sur autres dépréciations	0	0	0
Reprise sur créances clientèle			
Reprise sur autres dépréciations	236	225	12
Autres pertes et profits sur créances :			
Récupérations de créances amorties	1	2	-1
Pertes s/créances irrécouvrables non couvertes par provisions	0	0	0
Pertes sur créances couvertes par des provisions	-68	-97	29
TOTAL	1	-53	54

2.6.8 Résultat net sur actifs immobilisés

Résultat net sur actifs immobilisés En milliers d'euros	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation (1) - (2)
Immobilisations financières			
Dotations aux dépréciations	0	0	0
Sur titres d'investissement			
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme			
Reprises de dépréciations	0	0	0
Sur titres d'investissement			
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme			
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0	0
Sur titres d'investissement	0	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0
Plus-values de cessions réalisées	0	0	0
Sur titres d'investissement			
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme			
Moins-values de cessions réalisées	0	0	0
Sur titres d'investissement			
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme			
Pertes sur créances liées à des titres de participation			
Solde des plus et moins-values de cessions	0	0	0
Sur titres d'investissement	0	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0
Solde en perte ou en bénéfice	0	0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cessions	463	0	463
Moins-values de cessions			
Solde en perte ou en bénéfice	463	0	463
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	463	0	463

2.6.9 Charges fiscales

Il est comptabilisé de l'impôt différé dans les comptes individuels au 31 décembre 2016.

Le produit fiscal se répartit donc en :

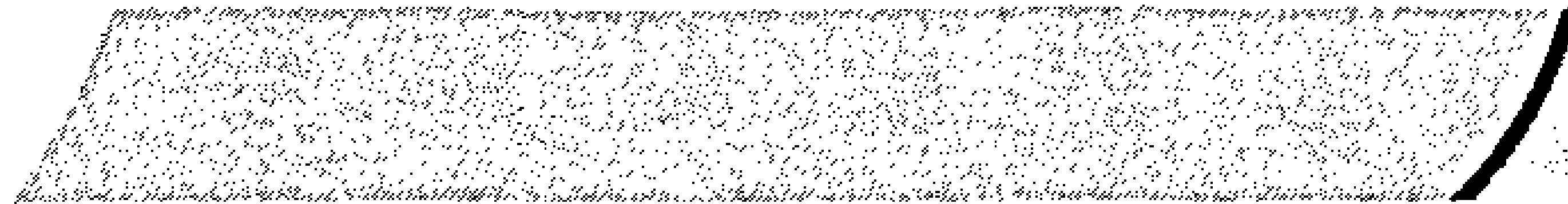
- Impôt éligible :

Sur résultat courant : 6 K€ (dont 11K€ crédit d'impôt recherche)

Sur résultat exceptionnel : 0 K€

- Impôt différé :

Charge de l'exercice : 165 K€



2.6.10 Dotation / reprise nette au FRBG et provisions réglementées

Néant

2.6.11 Information relative aux résultats des activités bancaires

Néant

III. NOTES COMPLEMENTAIRES

3.1 . Consolidation

CACEIS Corporate Trust est intégrée globalement par CACEIS, dont le siège social est au 1 place Valhubert Paris 13^{ème}, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de cette dernière.

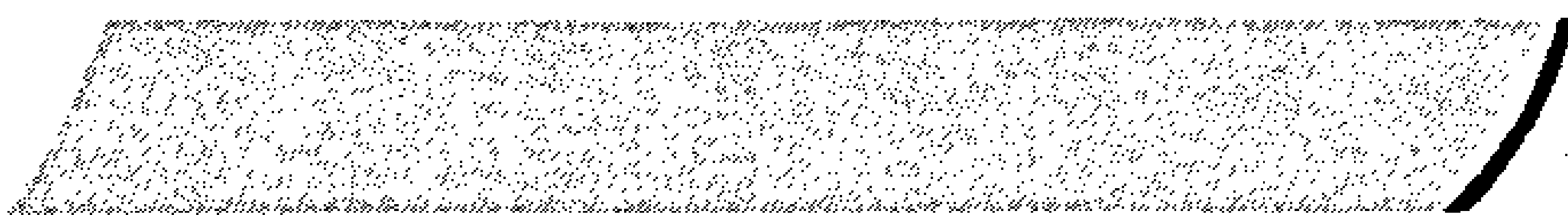
CACEIS Corporate Trust est également intégrée globalement dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA.

CACEIS Corporate Trust n'est pas mère de sous-groupe et n'a pas à établir à ce titre de comptes consolidés.



3.2 Tableau des titres de participation et de filiales

Informations financières Filiales et participations En milliers d'Euros	Capital 2016	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats 2016	Quote-part du capital détenue (en pourcentage) 2016	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes perçus par la société au cours de l'exercice	Obs.
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE	0			180	57					
- Parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit										
- Participations dans des établissements de crédit										
- Autres parts dans les entreprises liées										
- Autres titres de participations										
- GIE REGISTRAR										
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
- Parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit										
- Participations dans des établissements de crédit										
- Autres parts dans les entreprises liées										
- Autres titres de participations										
TOTAL				180	57					



3.3 Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs :

CACEIS CT ne détient pas d'implantations directes ou indirectes dans des Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

3.4 Evènements post-clôture :

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.